



Centre de Formations Montessori Auxerre

13-14 quai de la marine – 89000 Auxerre

Tel : 06 89 73 00 14 – E-mail : info@montessori-auxerre.com

Site internet : www.montessori-auxerre.com

Siret : 839 371 945 00016 - N° d'activité : 27890154389

PROGRAMME DE LA FORMATION ASSISTANTE MONTESSORI 3-6 ANS

Présentation et objectif général de l'action de formation :

Cette formation professionnalisante permet de se former au poste d'assistant Montessori, équivalent à celui de l'ATSEM dans le secteur public. Le stagiaire sera confronté à la réalité sociale et pédagogique d'un établissement scolaire Montessori. A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les compétences permettant de seconder, de façon professionnelle, un référent pédagogique (éducateur/éducatrice Montessori) dans ses activités Montessori auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans, dans un environnement bienveillant.

Objectifs pédagogiques d'acquisition de compétences :

A l'issue de l'action de formation, le stagiaire sera en capacité d'exercer la fonction d'Assistant Montessori dans une classe de maternelle (ou dans toute ambiance de travail Montessori). Il pourra :

- Mettre en oeuvre les grands principes de la pédagogie Montessori
- Aider à maintenir un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie
- Apporter une aide utile aux enfants
- Accompagner les enfants dans leur acquisition de l'hygiène
- Adopter une posture adéquate avec ses collègues de travail, les parents

Catégorie et but :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation et a notamment pour objet de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'insertion professionnelle, à l'acquisition d'une qualification plus élevée ou encore de favoriser la mobilité professionnelle.

Durée de l'action de formation :

L'action de formation comprend :

- 315 h de présence en classe, réparties sur 2 jours par semaine durant les 21 semaines d'accueil au sein de l'école
- 24h de formation théorique, réparties sur 4 samedis entre septembre et décembre de l'année en cours
- 8h de présence aux portes ouvertes de l'école
- 2h de présence aux spectacles de l'école de fin d'année civile
- 4h d'évaluation finale

Soit un total de 353 h de formation théorique et pratique réparties entre la rentrée scolaire 2023 et les vacances d'hiver 2024.

Dates, format, rythme et lieu de l'action de formation :

L'action de formation a lieu en présentiel du samedi 26 août 2023 (jour de la porte ouverte des familles) au vendredi 16 février 2024 (début des vacances d'hiver). Elle se divise en quatre parties : la formation pratique, la formation théorique, la participation aux temps forts de l'école et le travail personnel.

L'action de formation pratique a lieu deux jours par semaine (lundi-mardi) ou (jeudi-vendredi) durant le temps de classe de 8h30 à 16h30. Le stagiaire dispose de 30 minutes de pause à 13h.

L'action de formation théorique a lieu durant quatre samedis de 9h30 à 16h30 (23 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 2 décembre 2022).

Elle se déroule dans la classe de maternelle de l'école Montessori Auxerre située 13-14 quai de la marine à Auxerre (89000). Etablissement ERP de 5^{ème} catégorie, laïc et privé.

Tarif de l'action de formation :

- Frais d'inscription : 100 € et frais de dossier : 100 €. Ces montants sont à régler à l'inscription.
- Montant de la formation : 2500 €

Montants HT, nets de TVA selon art. 262 ter-I du code général des impôts

Une prise en charge de l'action de formation totale ou partielle est possible ainsi qu'un règlement en plusieurs fois.

Pour une prise en charge par votre employeur ou une institution, envoyez-nous un mail pour plus d'informations : info@montessori-auxerre.com

Effectifs :

2 stagiaires par an peuvent être accueillis en alternance.

Public concerné :

L'action de formation est ouverte à tout public, particulier ou professionnel, en activité ou en reconversion professionnelle.

Toutefois un parent ne pourra se former dans la classe que fréquente son enfant afin de respecter le travail de celui-ci.

Prérequis :

- Le stagiaire devra justifier d'une expérience probante avec des enfants.
- Le stagiaire devra avoir lu "L'enfant" de Maria Montessori avant le début de la formation, un compte-rendu lui en sera demandé durant sa formation.
- Un extrait de casier judiciaire n°3 est à fournir avec la convention de formation, il ne doit pas faire apparaître de mention contradictoire au travail avec des mineurs.

Profil de la formatrice :

L'action de formation est animée par Cindy Gendrin, éducatrice Montessori 0-3, 3-6, 6-9 et 9-12 ans, fondatrice et directrice de l'école Montessori Auxerre, enseignante titulaire de la classe de maternelle et formatrice. (<https://www.montessori-auxerre.com/qui-sommes-nous>)

Ou tout autre de nos formateurs ou formatrices compétents en enseignements Montessori auprès des enfants de maternelle.

Programme de l'action de formation pratique :

Samedi 26 août 2023 (10h-12h) : Porte Ouverte des familles : présentation du stagiaire aux familles et aux enfants de l'école.

A partir du lundi 28 août ou du jeudi 31 août 2023 : début de la période d'observation de la classe qui va durer 3 semaines. Rédaction de comptes-rendus d'observations.

A partir du lundi 18 ou du jeudi 21 septembre 2023 : prise en charge progressive des enfants sur les temps informels (change, sieste, repas ...) et du maintien de l'ordre de la classe. Rédaction de comptes-rendus de suivi d'enfants.

A partir du lundi 13 ou du jeudi 16 novembre 2023 : prise en charge de la sieste et du réchauffage des repas en autonomie.

Samedi 16 décembre 2023 (10h-12h) : Participation au spectacle de fin d'année civile de l'école (moment de convivialité et d'échanges avec les enfants et leurs familles).

Samedi 20 janvier 2024 (10h-17h) : Porte Ouverte du public : participation à l'accueil et à l'information des visiteurs sur l'école et le centre de formations.

Samedi 17 février 2024 (8h30-12h30) : Evaluation finale.

Samedi 29 juin 2024 : Remise du certificat de formation lors du spectacle de fin d'année scolaire.

Le stagiaire peut être amené à accompagner la classe lors de sorties scolaires en fonction du programme établi par l'éducatrice.

Programme de l'action de formation théorique :

Le programme de l'action de formation théorique est identique aux 4 premiers modules de l'action de formation « 3-6 ans : les activités » :

- **23/09/2023 : Premier module : introduction et vie pratique**
 - Introduction à la pédagogie de Maria Montessori
 - Les activités préalables
 - Les exercices d'habileté motrice
 - Les activités artistiques
- **14/10/2023 : Deuxième module : vie pratique**
 - Retour sur le premier module
 - Les soins de la personne et hygiène
 - Les soins de l'environnement
 - Les activités de cuisine et de jardinage
 - Les activités de grâce et courtoisie
 - Discussion sur les jeux modernes
- **18/11/2023 : Troisième module : vie sensorielle, le développement des 5 sens**
 - Validation des acquis de la vie pratique
 - La discrimination visuelle et tactile
 - La discrimination auditive, olfactive et gustative
- **02/12/2023 : Quatrième module : vie sensorielle, géométrie et algèbre**
 - Retour sur le développement des 5 sens

- Les débuts de la géométrie et la préparation à l'algèbre

L'action de formation théorique a pour but de familiariser le stagiaire aux enseignements de bases des enfants de maternelle car celui-ci pourra être amené à aider les enfants dans la manipulation de ces matériels, il doit donc les connaître.

Formation spécifique complémentaire :

- **Un environnement propice aux apprentissages**
 - Définition et objectif de l'environnement propice et de l'aide utile
 - La check-list des points à vérifier et la posture à adopter
 - La communication avec l'éducatrice et/ou les parents
- **Comment accompagner les enfants dans leur acquisition de l'hygiène**
 - Définition et objectif de l'hygiène
 - Les gestes à adopter
 - La communication avec l'éducatrice et/ou les parents
- **Poser le cadre**
 - La notion d'autorité
 - Les règles de la classe et le règlement intérieur
 - La relation avec l'équipe éducative
 - La relation avec les parents

Moyens pédagogiques et techniques :

L'action de formation se divise en quatre parties : la formation pratique, la formation théorique, la participation aux temps forts de l'école et le travail personnel.

Durant l'action de formation pratique, le stagiaire participe à la vie de la classe : déjeuner, surveillance des récréations, de la sieste, hygiène. Le stagiaire veille à ne pas perturber la classe et à limiter ses échanges avec les membres de l'équipe pédagogique. Des temps d'échange sont possibles durant les récréations et le soir durant le temps de garderie.

Le temps de présence en classe se déroule en immersion sous la supervision de l'éducatrice de la classe et de la directrice de l'école accueillante. La responsable du centre de formation est la tutrice du stagiaire. Elle assure le suivi du travail demandé et sa disponibilité pour toute question.

Durant cette action de formation, le stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'école, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il devra appliquer les valeurs de l'école et respecter le programme pédagogique établi par l'école. Il devra respecter la confidentialité des informations échangées durant sa formation (que ce soit sur les enfants ou leurs familles, le personnel de l'école ou les documents transmis durant la formation). Toute divulgation est formellement interdite.

L'action de formation théorique se réalise en présentiel avec démonstrations, échanges avec les autres stagiaires et la formatrice et exercices de mise en pratique. Le stagiaire est vivement encouragé à prendre des notes durant les temps de formation à l'aide du journal de bord fourni. La formatrice est à sa disposition pour répondre à toutes ses questions.

Les photos sont tolérées si elles n'empêchent pas la bonne exécution de la formation et respectent le droit à l'image de chacun. Les vidéos ne sont pas acceptées.

Les documents transmis par la formatrice, les notes prises par le stagiaire et les photos doivent rester dans un cadre strictement confidentiel. Toute divulgation de quelque nature que ce soit, est formellement prohibée.

Le stagiaire est amené à participer aux temps forts de l'école : (portes ouvertes, spectacle, sorties scolaires) sous le contrôle de l'éducatrice de la classe.

Un temps de travail personnel est demandé au stagiaire en dehors du temps de présence en classe et des formations théoriques afin de rédiger les comptes-rendus demandés :

- La mind-map et le compte-rendu du livre intitulé « L'enfant » de Maria Montessori (compte-rendu succinct de deux pages maximums)
- Les comptes-rendus hebdomadaires d'observation durant les trois premières semaines de présence en classe
- Les comptes-rendus hebdomadaires de suivi des enfants de la troisième semaine à la fin de l'action de formation.

Il est vivement conseillé au stagiaire de compléter sa formation par la lecture d'autres ouvrages de Maria Montessori et d'auteurs sur la parentalité bienveillante, les neurosciences, les intelligences multiples (L'école propose de nombreux ouvrages traitant de ces thèmes dans sa bibliothèque et disponibles à l'emprunt).

A l'issue de chaque journée de formation pratique, un débriefing sera réalisé avec la formatrice en corrélation avec les objectifs travaillés.

Obligations du stagiaire :

Il est demandé au stagiaire :

- D'assister à l'ensemble des journées de formations théoriques
- D'avoir été présent au minimum 90 % du temps de présence en classe
- D'avoir dûment justifié ces absences éventuelles
- De fournir tout au long de l'année un travail constant et poussé d'observation et d'analyse sur le maintien de l'ordre de la classe et l'accompagnement des enfants
- De produire les comptes-rendus demandés
- De se présenter à l'évaluation finale

Moyens de suivi de l'exécution de l'appréciation des résultats de la formation :

Une feuille d'émargement est co-signée entre le stagiaire et la formatrice par journée de présence.

L'action de formation théorique comprend des phases intermédiaires de validation des acquis (questions sur la progression et la présentation des activités, visionnage, suivi de discussions, de vidéos et de photos réalisées sur les temps de classe).

L'action de formation pratique comprend, outre la ponctualité en classe et le respect du règlement intérieur de l'école, la remise de comptes-rendus hebdomadaires sur l'ensemble de la durée de l'action de formation. Un modèle type sera fourni au stagiaire au début de l'action de formation. Le compte-rendu de

lecture permettra de valider le premier objectif : Comprendre les grands principes de la pédagogie Montessori.

Enfin l'action de formation sera sanctionnée par une évaluation finale d'une durée de 4 heures.

L'évaluation sera réputée réussie à partir de 80% de bonnes réponses. Elle aura lieu le samedi 17 février 2024 de 8h30 à 12h30.

Elle se compose de 4 épreuves permettant la vérification des objectifs suivants :

- Aider à maintenir un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie
- Apporter une aide utile aux enfants
- Accompagner les enfants dans leur acquisition de l'hygiène
- Adopter une posture adéquate avec ses collègues de travail et les parents

Ces épreuves ont lieu en classe sous forme de mise en situation et de questions posées au stagiaire.

Chaque épreuve dure 45 minutes : préparation 15 minutes et passage 30 minutes. Un temps de pause de 15 minutes est accordé au stagiaire entre chaque épreuve.

La délibération a lieu immédiatement après chaque épreuve et la notification de réussite ou d'échec à l'évaluation est communiquée au stagiaire à la fin de la demi-journée.

Si le quota de 80% n'est pas atteint par le stagiaire, en fonction du travail fourni par celui-ci et de son comportement durant la formation, la directrice du centre de formation se réserve le droit de lui proposer une poursuite de la formation et la possibilité de repasser l'évaluation finale à une date ultérieure.

Qualification délivrée :

A l'issue de l'évaluation finale, le Centre de Formations Montessori Auxerre délivre une attestation de fin de formation validant les capacités du stagiaire à exercer le métier d'assistant Montessori. Celui-ci sera capable de seconder, de façon professionnelle, un référent pédagogique (éducateur/éducatrice Montessori) dans ses activités Montessori auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans, dans un environnement bienveillant accueillant des enfants. Cette attestation lui sera communiquée dans la semaine suivant la fin de l'action de formation.

Modalités d'accès :

- Le stagiaire trouvera les principaux éléments de cette formation sur notre site internet : <https://www.montessori-auxerre.com/formation-assistante>
- A sa demande, le programme de formation lui sera transmis par mail.
- Un entretien téléphonique permettra au stagiaire de poser l'ensemble de ses questions. Il sera suivi d'un entretien en présentiel, préalable à l'inscription.
- Le dossier d'inscription à compléter lui sera envoyé par mail. Ce dernier nous sera rendu avec l'ensemble des éléments demandés.
- Une confirmation d'inscription à la formation sera envoyée au stagiaire.

Délai d'accès :

Nous nous engageons à répondre au stagiaire dans les 3 jours suivant sa demande.

Sous réserve de places disponibles, l'inscription peut avoir lieu jusqu'à une semaine avant le début de la formation.

Inscription et référent pédagogique :

Les inscriptions se font via l'onglet Inscription de la page d'accueil de notre site internet :

<https://www.montessori-auxerre.com/centre-de-formations> ou par mail : info@montessori-auxerre.com.

La référente pédagogique est Mme Cindy Gendrin, joignable au 06 89 73 00 14 ou par mail à l'adresse ci-dessus.

Accessibilité/handicap :

Cette formation est accessible à la plupart des personnes en situation de handicap. Toutefois, notre référente en la matière, Mme Cindy Gendrin, se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.

Indicateur de performance :

A ce jour, 1 stagiaire a suivi cette formation,

- 100 % des journées de formation ont répondu aux attentes des stagiaires d'après les évaluations à chaud 2022-2023

Date de dernière mise à jour : 26/07/2023